

Séance publique du 5 décembre 2025

N° 2025-655

Convocation du 28 novembre 2025

Aujourd'hui vendredi 5 décembre 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Loic FARNIER, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHEQUIERE, M. Frédéric GIRO, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, M. Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI

M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT à Mme Pascale BRU

Mme Françoise FREMY à M. Bruno FARENIAUX

M. Laurent GUILLEMIN à M. Michael RISTIC

Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME

Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG

M. Guillaume MARI à M. Maxime GHEQUIERE

M. Nicolas PEREIRA à M. Thierry MILLET

M. Stéphane PFEIFFER à Mme Brigitte BLOCH

Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR

M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jérôme PESCINA à partir 16h32

M. Dominique ALCALA à partir de 17h08

M. Thierry MILLET à partir de 17h58

LA SEANCE EST OUVERTE

 <p>BORDEAUX MÉTROPOLE</p>	Conseil du 5 décembre 2025	Délibération
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-655

**Subvention de fonctionnement, complément de bourse et mise à disposition -
Association Unis-Cité 2025/2026 - Décision - Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le nombre de déplacements effectués à vélo et à pied augmente d'année en année depuis 2015. Cette évolution récompense l'action de la Métropole mais aussi celle des associations de promotion des mobilités alternatives qu'elle soutient chaque année. Parmi celles-ci, le positionnement d'Unis-Cité au travers de l'opération "Ambassadeurs des mobilités", participe au développement des services et à l'accompagnement au report modal afin d'augmenter la pratique du vélo et de la marche dans l'agglomération.

Le partenariat qui existe depuis 2012 entre Bordeaux Métropole et Unis-Cité visait ainsi à développer des actions de promotion, de sensibilisation et d'accompagnement à la pratique du vélo, il sera cette année étendu à la promotion des mobilités alternatives plus généralement.

Unis-Cité est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a été créée en 1994 et dont l'objet statutaire est d'organiser des programmes de service civique collectif, proposant à des jeunes de tous milieux sociaux, cultures, niveaux d'études et croyances de consacrer au moins 6 mois de leur vie, à mener en équipe des projets de service à la collectivité, tout en leur apportant une aide matérielle, un soutien individualisé dans l'élaboration d'un projet d'avenir et une ouverture sur la citoyenneté.

Le service civique a été institué par la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 et a pour ambition d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans l'opportunité de s'engager et de donner de son temps à la collectivité et aux autres. Il a également pour objectif de renforcer la cohésion nationale et la mixité sociale. De façon plus précise, le service civique, c'est :

- La possibilité de vivre une expérience formatrice et valorisante,
- Un engagement volontaire pour tous les jeunes, sur une période de 6 à 12 mois pour une durée hebdomadaire de mission d'au-moins 24 heures,
- L'accomplissement d'une mission d'intérêt général reconnue prioritaire pour la nation,
- Le versement d'une indemnité,
- L'ouverture des droits à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

Bilan des actions 2024-2025 (de novembre 2024 à juillet 2025) :

Pour la saison 2024 (de novembre 2024 à juillet 2025), les ambassadeurs étaient au nombre de 12, répartis dans les communes de Bègles, Blanquefort, Bruges, Artigues-Près-Bordeaux, Lormont et Bordeaux.

Les volontaires ont participé à diverses actions telles que :

- Diagnostic de territoire, réalisation d'enquêtes,
- Réalisation d'un tandem,
- Remise en état d'une centaine de vélos,
- Animation de stands mobilité et cafés mobilité,
- Information des agents municipaux,
- Création d'outils pédagogiques et ludiques,
- Elaboration d'outils de communication,
- Création et animation de parcours et balades intercommunales,
- Animations en ALSH, écoles, périscolaire, résidence autonomie, EHPAD.

Pour l'année 2025-2026, Unis-Cité propose de poursuivre les actions suivantes :

- Accompagnements individuels et collectifs,
- Séances de mobilité, déplacements en groupe,
- Cartographie, construction d'itinéraires doux et participation à des diagnostics,
- Animations et sensibilisations auprès de publics variés (ALSH, service jeunesse, collèges, lycées, séniors...),
- Evènementiels communaux et métropolitains,
- Création d'itinéraires selon différents types de mobilités,
- Animations de stands de sensibilisation, d'information et d'accompagnement aux bonnes pratiques de mobilités durables,
- Animations mobilité en école,
- Elaboration d'outils de communication (guides, flyer, réseaux sociaux) et diffusion d'informations liées aux bonnes pratiques de mobilités durables,
- Participation aux événements et temps forts « transitions » des communes et de la Métropole,
- Réalisation de diagnostics mobilité sur le territoire métropolitain (terrain, observation, enquêtes)
- Mise à jour des bases de données/cartographies des aménagements piétons, cyclables, box vélo, arceaux,
- Participation aux animations mobilité du centre marketing,
- Participation à des concertations,
- Animation de stands mobilité en centre-ville.

Dans la perspective de toujours mieux répondre aux besoins et attentes des partenaires locaux, l'organisation de l'année 2025/2026 sera la suivante :

- Mobilisation de 12 volontaires 4 jours par semaine,

- Développement du projet avec 3 équipes sur 6 communes de la métropole bordelaise, une équipe Bruges / Blanquefort, une équipe Artigues-près-Bordeaux / Lormont et une équipe Bègles / Bordeaux Métropole,
- Un lien partenarial renforcé avec les dispositifs de Bordeaux Métropole, notamment pour les animations marketing de la mobilité.

Financement

Les charges directes affectées au programme ambassadeurs des mobilités s'élèvent à 92 493 € auquel il vous est proposé de participer à la hauteur de **47 000 €** (soit 50,8 % du budget de fonctionnement) en plus d'un complément de bourse de 17000 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires, soit à hauteur de 64 000 €.

Ces participations proposées sont identiques à l'année passée.

	Budget 2025-2026	Budget 2024-2025	Budget 2023-2024	Budget 2022-2023
Budget global (charges directes affectées)	92 493 €	96 817 €	85 508 €	95 042 €
Charges de personnel / budget global	55,3 %	54,5 %	49,5 %	46 %
Participation de Bordeaux Métropole / budget global	69,19 %	68,4 %	77,4 %	69,4 %
Participation de l'Etat / budget global	12,4 %	11,9 %	13,4 %	12,2 %
Participation de la Région / budget global	-*	11,5 %	8 %	-

*Les autres ressources proviennent de mécénats et de fonds européens.

En complément des moyens financiers attribués à l'association, Bordeaux Métropole mettra à disposition 12 bicyclettes classiques. Ces vélos ne devront être utilisés que les jours effectifs de mission et devront être restitués à l'issue de l'opération, soit fin juillet 2026 (coût de la mise à disposition estimé à 7 500 €).

La convention annexée au présent rapport précise les obligations de chaque partie signataire et plus particulièrement les modalités de participation de Bordeaux Métropole au financement du programme Ambassadeurs des mobilités 2025-2026, de novembre 2025 à juillet 2026. Elle souligne également l'engagement de l'association à promouvoir son partenariat avec Bordeaux Métropole dans toute publication ou manifestation publiques.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.5217-2 ;

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2015-0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé ;

VU la délibération n° 2021-736 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du 3ème plan vélo métropolitain 2021-2026 ;

VU la délibération n° 2021-737 du Conseil de Bordeaux Métropole du 25 novembre 2021 portant adoption du 1er plan marche métropolitain ;

VU la demande formulée par Unis-Cité en date du 9 juillet 2024 ;

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDÉRANT QUE les actions de l'association Unis-Cité contribuent à l'animation des politiques publiques de Bordeaux Métropole, en particulier celle visant à augmenter sur son territoire la part modale du vélo et le développement des modes alternatifs à la voiture, ainsi que celle cherchant à réduire l'impact environnemental des déplacements de ses habitants ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 47 000 € en faveur de l'association Unis-Cité pour l'opération "Ambassadeurs des mobilités" ;

Article 2 : d'attribuer une bourse de 17 000 € en faveur d'Unis-Cité pour les volontaires ;

Article 3 : de mettre à disposition de l'association, 12 bicyclettes classiques, jusqu'à fin juillet 2026, ce qui représente un montant de subvention en nature estimé à 7 500 €.

Article 4 : d'autoriser, Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée et tout acte afférent, précisant les conditions de la subvention accordée ;

Article 5 : d'imputer sur le budget principal de l'exercice 2025 le montant de 47 000 € concernant la subvention de fonctionnement au chapitre 65 – compte 65748 – fonction 844 ;

Article 6 : d'imputer sur le budget principal de l'exercice 2025 le montant de 17 000 € concernant le complément de bourse des volontaires au chapitre 65 – compte 65131 – fonction 844.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 décembre 2025

Par le/la secrétaire de séance,

Pour expédition conforme,